



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

# **REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Mardi 29 septembre 2009  
Hôtel de Ville de Saint-Yrieix**

# SOMMAIRE

## **I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*1°) Vente d'un immeuble à la SCI FABRU*

*2°) Demandes de subventions et renouvellement de demandes de subventions*

*3°) Renouvellement de l'adhésion à Haute-Vienne Initiative*

*4°) Etablissement d'un Document Unique de santé et de sécurité au travail – Demande de subvention*

*5°) Projet d'acquisition du site de Chauffaille - Etude de faisabilité d'un abattoir intercommunal*

*6°) Création d'un lotissement artisanal à Gâte Bourdelas – Etudes préalables*

*7°) Projet de desserte en très haut-débit de l'entreprise BIJOU*

*8°) Ancien site Alvéa – Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain par M. Claude BEYRAND*

## **II – AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ENVIRONNEMENT - LOGEMENT**

*1°) Demande de renouvellement d'exonération de TEOM*

*2°) Etude d'aménagement de la traversée du centre bourg du Chalard*

## **III – JEUNESSE ET SPORT**

*Complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs – Projet de création d'un pôle d'activités de détente et relaxation humide*

## **IV – TOURISME ET CULTURE**

*1°) Entretien des églises de la Communauté de Communes*

*2°) Projet d'aménagement du local « Hall d'accueil et d'exposition » de l'unité de collecte de châtaignes et de marrons*

## **V – PERSONNEL**

*Création d'un emploi de Technicien Supérieur Chef*

## **VI - AFFAIRES DIVERSES**

*1°) Approbation de la modification du montant des cotisations au Comité des Œuvres Sociales (COS) placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne*

*2°) Arrêtés pris en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*3°) Décision modificative n°2*

*4°) RESPIR – Projet de création d'une entreprise d'insertion*

# L'an deux mille neuf, le vingt neuf septembre

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2009

PRESENTS : M. Marcel BONNAUD, M. Francis LATRONCHE, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, Mme Isabelle BARRY, M. Guy FURELAU, M. Jean-Louis DUPUY, M. André GUIGNARD, M. Francis DELORT, M. René CLUNIAT, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, M. Hervé FORESTIER, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, M. Bruno DELURET, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marcelle LAPLAUD, M. Patrick DARY, M. Laurent GORYL, M. André MIALARET, Melle Maryline GRANGER, délégués titulaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. André DUBOIS, M. Michel PENOT.

M. Michel PENOT donne procuration à M. Gilles DELANGE  
M. André DUBOIS donne procuration à M. Francis SUDRAT  
M. Pierre VERGNOLLE donne procuration à Mme Marcelle MEYZIE

SECRETAIRE : Mme Isabelle BARRY



Le Compte-rendu de la séance du 2 juillet 2009 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

## **I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1° / VENTE D'UN IMMEUBLE A LA SCI FABRU**

Rapporteur : *Raymond BOISSARD*

Par délibérations du 15 décembre 2008 et du 15 janvier 2009, le Conseil de Communauté a accepté de vendre à la SCI FABRU l'immeuble sis avenue des Vitailles à Saint-Yrieix (ancienne usine ARELIA) et le Bureau a fixé le prix de vente à 250 000 €.

Monsieur D. FAYE, gérant de la SCI FABRU qui s'était engagé à acheter l'immeuble au prix de 250 000 € a fait savoir, par courrier du 30 juillet 2009, que la banque ne pouvait lui accorder la totalité du prêt sollicité et qu'en conséquence, il s'engageait à acheter au prix de 200 000 €.

Le Conseil de Communauté a décidé d'accepter de vendre cet immeuble au prix de 200 000 €, sous réserve :

- que le prêt soit accordé le 30 octobre au plus tard,
- que l'acte de vente soit établi avant le 31 décembre 2009,
- que l'acquéreur prenne en charge les frais de raccordement électrique.

## **2° / DEMANDES DE SUBVENTIONS ET RENOUELEMENT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **a) Demandes de subventions au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.) auprès de l'Etat**

☞ *Atelier relais de Coussac-Bonneval*

Rapporteur : Guy FURELAU

Par délibération en date du 9 mars 2009, le Conseil de Communauté a décidé de donner un accord de principe au projet de réalisation d'un atelier-relais spécialisé dans la création et la distribution d'objets en porcelaine et de solliciter toutes subventions possibles pouvant se rapporter à ce projet. Ce projet est éligible à la Dotation de Développement Rural (D.D.R.).

Montant estimatif de la dépense : .....	290 650 €	H.T.
Etat (D.D.R.) .....	191 829 €	(66,00 %)
Conseil Général (en cours).....	15 000 €	(5,16 %)
Total subventions .....	206 829 €	(71,16 %)
Solde à la charge de la CDC.....	83 821 €	(28,84 %)

### **b) Renouvellement de demandes de subventions au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (C.T.D.) et hors C.T.D. auprès du Conseil Général 87 et au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) auprès de l'Etat**

#### **AU TITRE DU C.T.D**

Rapporteur : Francis LATRONCHE

☞ *Complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs de St Yrieix :*

- Halle des sports 7<sup>ème</sup> tranche financière (dernière tranche)  
montant estimatif de la tranche : .....250 000,00 € H.T.

☞ *Eglise de La Roche l'Abeille : mise aux normes du coffret électrique des cloches*

- montant estimatif de la dépense : ..... 7 692,00 € H.T.

### AU TITRE DU C.T.D. ET DE LA D.G.E.

Rapporteur : Isabelle BARRY

☞ *Chapelle du Rocher – La Meyze* : travaux de restauration  
montant estimatif de la dépense : .....26 050,81 € H.T.

### HORS C.T.D. ET AU TITRE DE LA D.G.E.

Rapporteur : Bernard MADORE

☞ *Création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Yrieix*

Nouveau coût global estimatif de la dépense (travaux et maîtrise d'œuvre) : ...	736 034 €	H.T.
Etat – D.D.E. ....	256 104 €	(34,79 %)
Conseil Général ..... (10 % de 30 500 € par emplacement)	36 600 €	(4,97 %)
D.G.E.....	147 207 €	(20,00 %)
Total subventions : .....	439 911 €	(59,76 %)
Solde à la charge de la CDC .....	296 123 €	(40,24 %)

(Il convient de renouveler la demande au titre du programme départemental, les travaux ne pouvant être terminés le 31 décembre 2009).

### 3° / RENOUELEMENT DE L'ADHESION A HAUTE-VIENNE INITIATIVE

Rapporteur : Francis DELORT

La Communauté de Communes ayant compétence dans le domaine économique, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer à nouveau à "Haute-Vienne Initiative" :

- coût de l'adhésion : 500 €/an.

### 4° / ETABLISSEMENT D'UN DOCUMENT UNIQUE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Jean-Louis DUPUY

Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter toutes subventions relatives à la mise en place d'un Document Unique de santé et de sécurité du travail dont le coût est estimé à 5 280 €.

### 5° / PROJET D'ACQUISITION DU SITE DE CHAUFFAILLE – ETUDE DE FAISABILITE D'UN ABATTOIR INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Marcel BONNAUD

Une étude de faisabilité technico-économique d'une nouvelle unité d'abattage est envisagée et devra également proposer différentes hypothèses de montages juridiques et financiers au niveau de la maîtrise d'ouvrage et également du fonctionnement.

Celle-ci entrant dans les compétences de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté a décidé d'en accepter la réalisation et de solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter.

<u>Plan prévisionnel de financement.</u>		
Montant estimatif de l'étude .....	40 000 €	H.T.
Subventions		
Région( 40 %) .....	16 000 €	
Département 87 (20 %) .....	8 000 €	
Département 19 (20 %) .....	8 000 €	
	-----	
Total .....	32 000 €	
Solde à la charge de la Communauté de Communes (20 %) .....	8 000 €	

### **6° / CREATION D'UN LOTISSEMENT ARTISANAL A GATE BOURDELAS – ETUDES PREALABLES**

Rapporteur : André Guignard

Considérant qu'il est nécessaire de lancer des études préalables à la réalisation d'un lotissement artisanal sur la propriété de Gâte Bourdelas qui vient d'être acquise par la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser le Président à engager la procédure nécessaire à la réalisation de ces études et à solliciter toutes les subventions pouvant s'y rapporter.

### **7° / PROJET DE DESSERTE EN TRES HAUT-DEBIT DE L'ENTREPRISE BIJOU**

Rapporteur : Isabelle BARRY

L'entreprise BIJOU n'est pas desservie en très "haut-débit".

Selon une étude réalisée par la Société AXIONE, la desserte de l'entreprise BIJOU pourrait se réaliser, en accord avec le Syndicat Energies Haute-Vienne, au moyen des lignes moyenne tension et basse tension.

Considérant le poids économique de BIJOU (environ 150 emplois et le paiement d'une taxe professionnelle très importante), le Conseil de Communauté a décidé de participer au raccordement au très haut-débit de cette structure.

Des réflexions étant en cours avec le syndicat mixte Dorsal, la Région, le Département et la Société AXIONE, il a également autorisé le Bureau à prendre toutes décisions relatives à la poursuite de la procédure de raccordement ci-dessus dont le montant estimatif de l'opération est de 85 000 € H.T..

**8° / ANCIEN SITE ALVEA – DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PAR M. CLAUDE BEYRAND**

Rapporteur : *Bernard MADORE*

Le Conseil de Communauté a décidé de répondre favorablement à la demande de Monsieur BEYRAND qui sollicite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 520 m<sup>2</sup> située sur l'ancien site Alvéa et autorise le bureau à définir les conditions de la vente.

**II – AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
ENVIRONNEMENT - LOGEMENT**

**1° / DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXONERATION DE TEOM**

Rapporteur : *Isabelle BARRY*

Suite à la demande de renouvellement d'exonération de la TEOM de Madame MAILLER, propriétaire des bâtiments qu'elle loue à la SARL BECHADE, et celle-ci ayant apporté la preuve que les déchets qu'elle produit ne constituent pas des ordures ménagères et qu'ils sont enlevés par des entreprises spécialisées, le Conseil de Communauté a décidé, en application de l'article 1521-111-5 du Code Général des Impôts, de l'exonérer de TEOM.

**2° / ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG DU CHALARD**

Rapporteur : *Marcel BONNAUD*

Le Conseil de Communauté a décidé de donner un accord de principe à la réalisation d'une étude d'aménagement de la traversée du centre bourg du Chalard et de solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter notamment auprès du Conseil Général.

**III – JEUNESSE ET SPORT**

**COMPLEXE AQUA-RECREATIF ET DE LOISIRS SPORTIFS – PROJET DE CREATION D'UN POLE D'ACTIVITES DE DETENTE ET RELAXATION HUMIDE**

Rapporteur : *Isabelle BARRY*

Les personnes fréquentant "Villa Sport" sont fortement demandeuses d'activités de détente et relaxation humide (hammam, sauna, SPA...).

Le Conseil de Communauté a décidé, en un premier temps, de définir le programme de cette opération (nombre d'utilisateurs, équipements à créer...) puis de solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter.

## **IV – TOURISME ET CULTURE**

### **1° / ENTRETIEN DES EGLISES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Rapporteur : *Daniel BOISSERIE*

La plupart des églises de la Communauté de Communes semblant nécessiter des travaux d'entretien au niveau de la toiture, le Conseil de Communauté a décidé de faire établir par le SDAP de la Corrèze et de la Haute-Vienne (Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine) un bilan sanitaire de chaque église.

### **2° / PROJET D'AMENAGEMENT DU LOCAL « HALL D'ACCUEIL ET D'EXPOSITION » DE L'UNITE DE COLLECTE DE CHATAIGNES ET DE MARRONS**

Rapporteur : *Francis LATRONCHE*

Le local touristique de l'unité de collecte de châtaignes est composé d'un coin cuisine, d'un sanitaire et d'un espace d'accueil qu'il est nécessaire d'aménager. Il est envisagé d'acquérir du matériel en vue de la dégustation des produits agricoles locaux, (réfrigérateur, mini-four) ainsi que pour en assurer la promotion (téléviseur, lecteur de DVD, matériel informatique). Du mobilier en châtaignier permettrait l'accueil des touristes dans des conditions optimales (bancs, chaises, "mange debout").

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 3 794,15 € H.T..

Le Conseil de Communauté a décidé de donner un accord de principe à ce projet d'aménagement et de solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter.

## **V – PERSONNEL**

### **CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF**

Rapporteur : *Daniel BOISSERIE*

Le Technicien Supérieur Principal de la Communauté de Communes ayant passé avec succès l'examen professionnel de Technicien Supérieur Chef, le Conseil de Communauté a décidé de créer un poste de Technicien Supérieur Chef à temps complet.

## **VI – AFFAIRES DIVERSES**

### **1° / APPROBATION DE LA MODIFICATION DU MONTANT DES COTISATIONS AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA HAUTE-VIENNE**

Rapporteur : André GUIGNARD

Lors de la réunion du 19 mai 2009, le COS a demandé une augmentation des cotisations à compter de 2010.

Le Conseil de Communauté a décidé d'approuver à 26 voix "pour" et "2 abstentions" les nouveaux montants qui sont les suivants :

- Part ouvrière : **18 €** par agent (16 € précédemment) ;
- Part patronale : **72 €** par agent (64 € précédemment) ;
- Cotisations de retraités : **22 €** (16 € précédemment).

### **2° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

- ☞ Avenant n°5 au contrat d'assurance n°38.728.291 (AGF) - divers bâtiments - changement d'échéance du contrat
- ☞ Contrat d'assurance n°4267605604 (AXA) – habitation à Gâte Bourdelas - changement d'échéance du contrat
- ☞ Avenant technique n°1 au contrat d'assurance n°113875805 (MMA) – église et local touristique à Coussac-Bonneval - changement d'échéance du contrat
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°122 095 587 (MMA) – tie-break à Saint-Yrieix - changement d'échéance du contrat
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°122 163 346 (MMA) – maison Lou Castel à Ségur-le-Château - changement d'échéance du contrat
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°122 163 521 (MMA) – site de marcognac à Saint-Yrieix - changement d'échéance du contrat
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°AL451442 (GENERALI) – complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs à Saint-Yrieix
- ☞ Avenant n°2 au contrat d'assurance n°AL451442 (GENERALI) – complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs à Saint-Yrieix
- ☞ Convention de mise à disposition à la Coopérative LIMDOR d'un local à Bourdelas
- ☞ Résiliation du bail commercial établi avec M. LAROCHE pour l'atelier de menuiserie de Glandon
- ☞ La rentrée du cinéma 2009
- ☞ Construction d'un atelier de conditionnement de marrons et châtaignes – attribution des marchés
- ☞ Convention de mise à disposition à la SCI VILLADE de locaux à La Seynie

- ☞ Atelier de découpe à La Meyze – attribution du contrat de maîtrise d'oeuvre
- ☞ Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation – attribution des marchés
- ☞ Contrat d'assurance n°120103298 (MMA) – habitation sis à Marcognac commune de Saint-Yrieix
- ☞ Contrat d'assurance n°124002323 (MMA) – responsabilité civile

### 3° / DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : *Karine AUDOIN*

Le Conseil de Communauté a décidé de prendre la décision modificative suivante pour tenir compte de l'ensemble des modifications intervenues postérieurement au vote du budget et procéder aux régularisations nécessaires :

Chapitre	Compte	Programme	Servic ce	Fonc -tion	Libellés	Débit	Crédit
23	2313	033	03	414	Constructions	- 300 000	
21	2183	033	03	414	Matériel de bureau et informatique	+ 20 000	
21	2184	033	03	414	Mobilier	+ 20 000	
21	2188	033	03	414	Autres immobilisations corporelles	+ 260 000	
011	62878		03	414	Remboursement de frais à d'autres organismes	- 30 000	
011	6236		03	414	Catalogues et imprimés	- 10 000	
011	6238		03	414	Divers	+ 23 000	
65	6573		03	414	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	+ 10 000	
67	67443		03	414	Subventions aux S.P.I.C	+ 7 000	
67	6745		59	90	Subventions aux personnes de droit privé	+ 30 000	
023				020	Virement à la section d'investissement	- 30 000	
021				020	Virement de la section de fonctionnement		- 30 000
23	2313	Pg 0300	59	90	Constructions	- 30 000	
014	73961		01	020	Reversements et restitutions – Attribution de compensation	- 1 123 438	
014	739118		01	020	Autres reversements de fiscalité	+ 1 123 438	

#### **4° / RESPIR –PROJET DE CREATION D'UNE ENTREPRISE D'INSERTION**

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Lors de la séance du Conseil de Communauté, une partie du Bureau de l'association RESPIR était présente. Le trésorier de l'association RESPIR a fait part à l'assemblée des difficultés financières rencontrées par l'association en raison d'un manque de travail. Il demande alors vivement aux communes de donner à l'association RESPIR du travail notamment l'entretien des sentiers de randonnée. Mais, la plupart des communes de la Communauté, par soucis d'économies, ont recours à leurs employés pour assurer le nettoyage des sentiers.

Actuellement, l'association RESPIR s'investit dans une activité de clôturage à Jumilhac-le-Grand (24) et, par la suite, dans une activité de maraîchage au lycée de la Faye. Il rappelle que cette association emploie une douzaine de salariés avec pour objectif de les réinsérer durablement dans la vie active.

Par la suite, le trésorier évoque la création d'une ressourcerie spécialisée dans l'enlèvement d'encombrants chez les particuliers, débarras des maisons... Pour ceci, il sollicite l'aide de la Communauté de Communes pour cautionner un emprunt qui permettrait à l'association d'acquérir un bâtiment pour exercer cette nouvelle activité. Considérant que ce type de mission n'entre pas dans les compétences de la Communauté de Communes et, sur les observations faites par le Bureau, l'assemblée ne souhaite pas cautionner cet emprunt.

En parallèle, l'Etat et le Conseil Général ont conseillé à l'association de commencer modestement et, donc, de revoir son projet de ressourcerie.

Afin de faire le point sur l'avenir de RESPIR, une réunion commune dans les meilleurs délais avec les différents partenaires financiers semble indispensable.

Après un long débat, Daniel BOISSERIE propose à l'association :

- ☞ de mettre à sa disposition une partie des locaux intercommunaux de la Seynie pour y réaliser du stockage,
- ☞ de faire réaliser par RESPIR un nettoyage de ces locaux en contrepartie d'une rémunération,
- ☞ de prendre toutes les mesures nécessaires afin que cette association dispose sur ce site, de Bureaux et d'une salle de réunion.

~~~~~

Intervention de Michel BRILLAT, directeur de Villa Sport :

- une bonne saison estivale et un mois de septembre satisfaisant
- une offre de chalandise sur Saint-Yrieix et à 20 km aux alentours : 21 cours d'aqua-gym par semaine

- origine géographique :
  - 40 % habitent sur Saint-Yrieix, au moins 10 % sur Limoges et le reste sur les communes de Coussac-Bonneval, Glandon, la Meyze, la Roche l'Abeille...
  - 75 % sont originaires de la Haute-Vienne, 7 % de la Dordogne et 3 % de la Corrèze.
- une cartographie va être élaborée pour attirer les personnes qui pourraient venir potentiellement.
- projets :
  - spectacle de "Celtic Legends" le 14 novembre 2009 et le lancement prochainement de l'aqua-biking,
  - mise en place d'une carte famille.

~~~~~

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 H 35.**